

VOUS RENSEIGNER EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL

- Consultez le site officiel de l'administration française www.service-public.fr
- Consultez les fiches pratiques du droit du travail sur le site internet du ministère du travail travail-emploi.gouv.fr
- Adressez-vous au service des renseignements de la Direccte

Unité départementale de la Seine-Saint-Denis
1 avenue Youri Gagarine 93016 Bobigny Cedex
idf-ut93.renseignements@direccte.gouv.fr

- Sans rendez-vous
Lundi au mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30,
le jeudi de 9h à 12h
et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Permanence téléphonique
Lundi au vendredi de 9h à 12h
au 01 41 60 53 53

L'inspection du travail

- **veille à l'application du droit du travail au sein des entreprises** : conditions de travail, santé et sécurité, fonctionnement des instances représentatives du personnel, salaire minimum conventionnel, durée du travail... ;
- **renseigne les salariés et employeurs en matière de droit du travail** : contrat de travail, salaire, règlement intérieur et droit disciplinaire, durée du travail, repos et congés payés, médecine du travail, statuts spécifiques (assistants maternels, particuliers employeurs)...

*Attention, l'inspection du travail n'est pas compétente pour régler les litiges relatifs au contrat de travail entre un salarié et son employeur. Vous devez vous adresser au conseil des prud'hommes compétent pour le lieu de travail. Pour le trouver : annuaire.justice.gouv.fr
[Annuaire > Annuaire des conseils de prud'hommes](#)*

Retrouvez toutes les coordonnées
et les horaires détaillés
des services de l'inspection du travail
de la Direccte d'Île-de-France sur

idf.direccte.gouv.fr

Direccte Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation
du travail et de l'emploi
 ÎLE-DE-FRANCE

Unité départementale de la Seine-Saint-Denis
1 avenue Youri Gagarine 93016 Bobigny Cedex
Tél. : 01 41 60 53 00

SALARIÉS, EMPLOYEURS

L'INSPECTION DU TRAVAIL DANS LA SEINE-SAINT-DENIS

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi (Direccte)

